



CONSEIL de DEVELOPPEMENT

Avis

suite à l'auto saisine
du CODEV au sujet
de l' **élaboration
du contrat de
ville 2024-2030
« Quartiers 2030 »**

Avril 2024

PARIS ●
SACLAY
Communauté d'agglomération

1 Contexte de la saisine du Conseil de développement sur l'élaboration du Contrat de ville 2024-2030 « Quartiers 2030 »

1.1 La saisine du Président

Compétence obligatoire de l'agglomération, la politique de la ville a vocation à accompagner et à renforcer la cohésion sociale des quartiers dits prioritaires.

C'est dans ce cadre que dès 2015 l'agglomération a contractualisé avec les services de l'État pour l'élaboration de sa politique publique en matière de politique de la ville réunie au sein d'un document cadre le Contrat de ville 2015-2023.

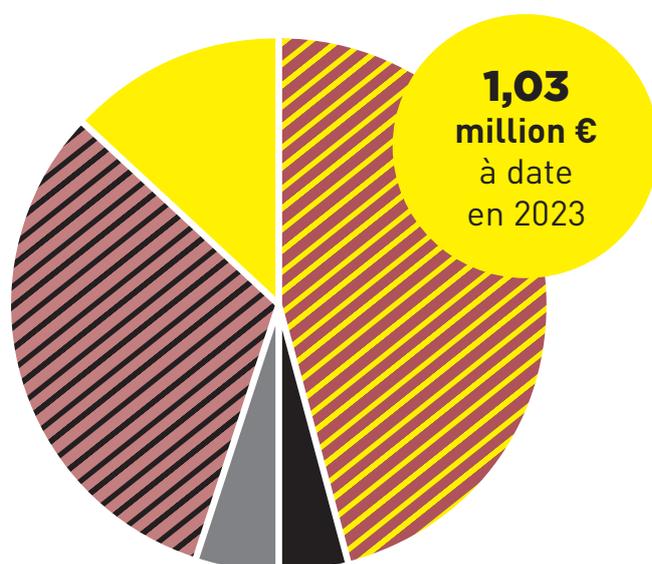
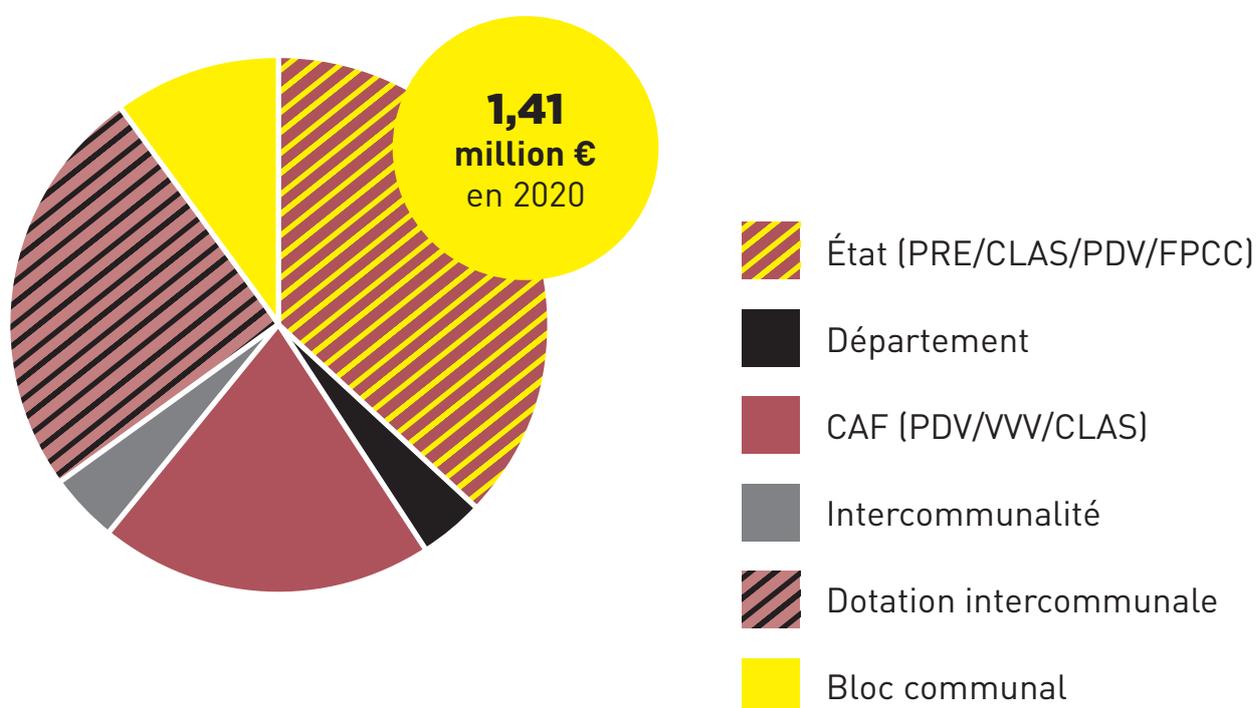
→ Pour rappel les contrats de ville concourent à des créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants et en particulier de ceux qui résident en logement social.

Un nouveau contrat sera signé entre l'État et les collectivités pour la période de 2024-2030. Sur le territoire de l'agglomération 19 900 habitants font partie de la géographie prioritaire dont une nouvelle commune Chilly-Mazarin.

1.2 Le diagnostic et les orientations stratégiques retenues : synthèse et échanges

Le diagnostic

Financement de projets dans le cadre des précédents contrats (ex de 2021)



Pour rappel, l'agglomération investit 5 millions € en investissement et 790 000€ en fonctionnement pour soutenir cette politique publique

19 900

habitants en quartiers
politique de la ville

6,2 %

de la population
de la Communauté
d'agglomération

**Les orientations stratégiques
retenues pour ce contrat cadre**

Périmètre concerné

**POTERNE
- ZOLA**
2800
habitants

OPÉRA
4600
habitants

**SAINT
ELOI**
1100
habitants

Massy

Chilly-
Mazarin

Longjumeau

Les Ulis

**ROCADE
BEL-AIR**
2300
habitants

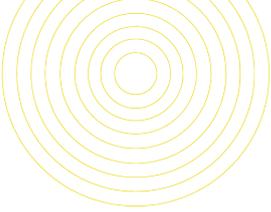
**QUARTIER
OUEST**
5900
habitants

**QUARTIER
EST**
3200
habitants

1
NPNRU
(Nouveau Programme
National de
Renouvellement Urbain)
à Longjumeau

4 communes

6 quartiers



Les grands axes de réflexion de cette nouvelle contractualisation

- Actualisation de la géographie prioritaire en cohérence avec celle de la zone d'éducation prioritaire
- Axes de travail transversaux et intercommunaux avec par quartier prioritaire un projet spécifique afin de mieux répondre aux besoins des habitants
- Articulation avec les autres politiques publiques (pacte de solidarité départemental, Contrat Régional de la Transition Écologique (CRTE)...
- Identification, mobilisation et accompagnement des acteurs privés susceptibles de s'investir dans les quartiers prioritaires
- Identification « des poches de pauvreté » pour plus de souplesse sur les territoires d'intervention
- Financements priorisés, pluriannuels et simplifiés (contrat pluriannuel sur 3 ans afin de sécuriser les financements pour les porteurs de projets).

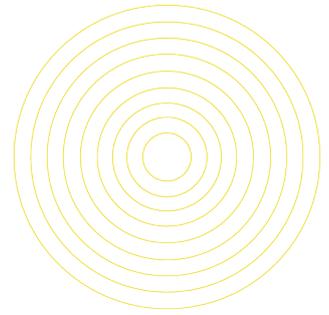
1.3 Calendrier et déroulé des concertations visant à la réalisation de la nouvelle feuille de route 2024-2030

Méthodologie

Calendrier de mise en œuvre globale

- **31 décembre 2023** : définition des axes prioritaires intercommunaux et arrêté de l'État définissant les périmètres des quartiers prioritaires
 - **31 mars 2024** : conclusion du contrat de ville définissant les projets de quartiers
 - **26 juin 2024** : délibération du nouveau contrat de ville de la communauté d'agglomération
- 

Méthodologie du projet d'ensemble



- 5 juillet 2023 COPIL de lancement
- Fin 2023 bilan des contrats de ville 2015-2023
- Entretiens individuels (ARS, Pôle emploi, MJD,...) auprès d'acteurs clés sur chaque thématique
- Un diagnostic de territoire actualisé et partagé

→ Septembre 2023 cycle de concertations

- 1 concertation institutionnelle balayant les 7 thématiques des contrats de ville (emploi/insertion ; santé ; culture et lien social ; accès aux droits et fractures numériques ; transition écologique et énergétique et cadre de vie ; émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation, de la santé, de la culture et du sport et amélioration de l'habitat).
- 1 concertation par quartier prioritaire sur 3 thématiques
- 1 concertation en CODEV sur 4 thématiques intercommunales
- 1 réunion de avec les élus politique de la ville du territoire

→ Définition des orientations stratégiques

- COPIL le 21 décembre 2023 afin de valider les orientations

Méthodologie du CODEV

→ Présentation dispositif et bilan 2015-2023

→ Répartition en 4 ateliers de co construction thématiques intercommunales :

- emploi/insertion
- santé
- culture et lien social
- accès aux droits et réduction de la fracture numérique

→ Questionnement sur la mobilisation des acteurs privés



2

Propositions du CODEV dans l'élaboration d'un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre ou à développer

2.1 Plan d'actions

ATELIER 1 L'emploi / insertion

Freins identifiés : offre de mode de garde insuffisante ; barrière de la langue ; qualification faible des publics demandeurs d'emplois ; rupture de parcours des jeunes post 3^e et BAC ; rejet des institutions notamment de la part des jeunes.

Un frein supplémentaire identifié par le CODEV: défauts d'accès aux emplois (stages, alternances...).

Actions proposées par le CODEV

- Distinguer emploi/alternance et stage de 3^e /seconde : RDV avec les DRH des entreprises du territoire. Ex : Convention Massy sur une bourse de stages avec le Département;
- Points d'alertes : discrimination des jeunes sans stage et sans réseau et timing éducation nationale/entreprises
- Emplois des jeunes : sensibilisation des entreprises (DRH et équipes) pour faciliter l'accueil et l'embauche des jeunes;
- Concernant l'alternance : constat que les entreprises rencontrent des difficultés à trouver des profils (60% de candidats pour certains postes);
- À souligner le souci de filières saturées ajouté au défaut de communication dans les QPV qui nécessitent un accompagnement renforcé :

- Mieux travailler l'orientation avec des dispositifs tels que « entretiens d'excellence entre jeunes et établissements de formations d'excellence (X) pour des métiers techniques et à destination de jeunes sans réseau ou code ;
- Autre dispositif lié au stage : un stage pour moi
- Plateforme numérique pour connaître les offres + accompagnement des jeunes et aussi l'accompagnement des structures (petites entreprises ou associations qui peuvent accueillir) : local emploi ?
- Mieux communiquer sur les différents dispositifs et mettre en place des campagnes dédiées (attention timing)
- Idem pour l'emploi y compris des adultes : + de communication sur les métiers en tension
- Formation avant l'emploi sur les codes en entreprises (tenue vestimentaires, savoir être...) pour des jeunes inexpérimentés
- Faire tomber certaines idées préconçues : pour des petits salaires la peur de perdre les aides souvent nécessaires au revenu du ménage : là aussi accompagner ;
- Pour les problèmes liés à la mobilité : encourager l'emploi local en cohérence avec le lieu d'habitation
- Avoir un accompagnement à la levée des freins : famille (liés au financement des formations,...) à l'accès à une formation pour des étudiants brillants issus des QPV...

ATELIER 2 **La santé**

Freins identifiés : comportements à risque chez les jeunes ; augmentation des problématiques de santé mentale ; augmentation de la précarité (alimentaire, soins,...) ; problématique d'accès aux droits ; offre de soins insuffisante.

Actions proposées par le CODEV :

- Imposer dans les établissements scolaires en QPV du personnel médical à temps plein : médecins ; infirmier/psy : détection des addictions, comportements à risques et hygiène...;
- Faciliter l'accès des habitants à des produits de qualité : circuits-courts,...
- Système de bons/chèques alimentaires pour des produits locaux et de qualité proposés dans des lieux de proximité ;
- Le « bien manger » dans les cantines scolaires collèges et lycées à renforcer en lien avec les départements et les régions;
- Renforcer des actions des actions de prévention
- S'appuyer sur des acteurs para médicaux
- Favoriser l'installation de médecins

ATELIER 3 **Culture et lien social**

Freins identifiés : comportements à risque chez les jeunes ;
augmentation des problématiques de santé mentale ;
augmentation de la précarité (alimentaire, soins,...) ;
problématique d'accès aux droits ; offre de soins insuffisante.

Proposition du CODEV : ouvrir cette thématique aux sujets
du sport et de la jeunesse

Actions proposées par le CODEV :

De quelle culture parle-t-on ? Celle des jeunes, celle des adultes ou encore celle liée à une origine

- S'appuyer sur les atouts du territoire: scientifiques et techniques : ouvrir les portes des labos aux jeunes...
- Dans tous les cas les impliquer et aller à leur rencontre afin ensuite de les sortir du quartier et de s'ouvrir à une autre offre culturelle : exemple de l'initiative de l'opéra de Massy (bus de l'Opéra) qui va dans les quartiers : implication du public avec du participatif au projet
- Leur proposer des lieux et des espaces pour s'y exposer
- Multi culturel : connaissance de l'autre, partage de sa culture et ouverture donc lien social
- Avoir de vraies actions de médiation culturelle + que des pass culture
- Prévoir des supports adaptés : supports audio pour la lecture au niveau des boites à livres
- Sur les scolaires : valoriser et utiliser encore plus les pass culture pour le développement de projets au sein des établissements
- Inciter l'offre culturelle à destination des QPV
- Faire sortir les habitants des QPV de leur quartier et amener les autres avec une programmation plus large que l'entre soi : lien social
- Éviter le one shot : du long terme et des équipes d'animation et un accompagnement
- Donner accès à des offres couteuses : musique (prêt d'instrument, conservatoire abordables...) cours gratuits
- Musées à ciel ouvert : investir l'espace public, équipements et commerces (pas uniquement des QPV) proposer une offre pérenne

ATELIER 4

Accès aux droits / réduire la fracture numérique

Freins identifiés : augmentation des demandes d'aides aux usagers ; complexité des plateformes ; méconnaissance des dispositifs d'aide ; difficulté d'ouverture des droits (CAF et autres services publics) ; délais de traitement administratifs longs (renouvellement des titres de séjours,...).

Actions proposées par le CODEV :

- Renforcement du soutien financier et fiscal aux associations
- Prévoir un accès privilégié / accès facilité auprès des différents services publics
 - Identifier les points de convergence / mettre en place un guichet
 - Identifier les lieux où se croisent une grande partie de la population
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement disponibles
- Jobs étudiants / service nationale : intergénérationnel ; aider les jeunes pour des problèmes financiers ; aide d'accès au droit
- Faciliter l'accès aux démarches numériques des services de l'État
- Travailler sur l'ergonomie des sites non intuitifs
- Étendre les horaires des permanences d'accès au droit

ATELIER 5

Mobilisation des acteurs publics

- Utiliser la démarche RSE des entreprises: accueil de classes,...
- Pour les métiers en tension: s'appuyer sur les corporations pour valorisation des métiers
- Travailler sur le tutorat des étudiants envers les publics jeunes
- Mieux travailler les clauses sociales (embauche de stagiaires, alternant...) dans les marchés publics
- Intégrer des dispositifs du type 1 jeune 1 mentor : exemple de dispositif d'accompagnement des jeunes en difficultés ; My job glee: professeurs bénévoles issus des entreprises ; Picnic Kiosque
- Recruter des assistants pédagogiques: accompagnement renforcé
- Création d'outils: enseignement, guide d'accès aux droits et cartographie
- Mobilisation des entreprises et des intercommunalité (lien Paris Saclay Connexion), le club face et les réseaux d'entreprises

3

Mot de conclusion du Président

Le CODEV a, lors de ces travaux, eu la possibilité d'échanger avec les services de l'Etat et de l'agglomération sur ce sujet éminemment complexe et essentiel pour le territoire que sont les contrats de ville. Les axes prioritaires et les actions qui en découlent, au profit des quartiers prioritaires, sont la déclinaison opérationnelle de cette politique.

Le CODEV a, dans la mesure de ses possibilités, tenté d'apporter son regard et des propositions concrètes.

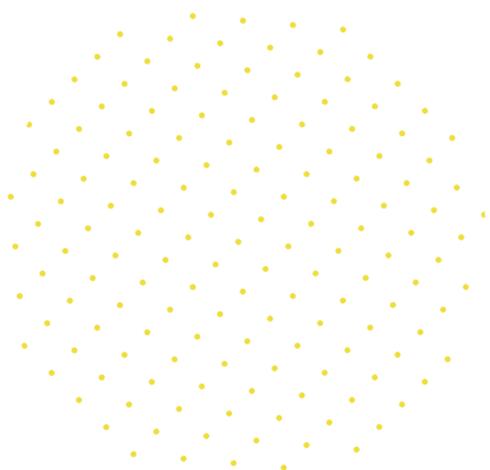
Le CODEV aura à cœur de revenir sur cette politique communautaire et son plan d'actions lors du bilan mi-parcours ou de la prochaine contractualisation.

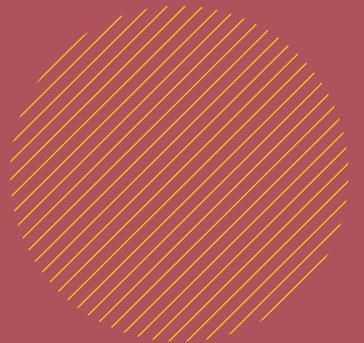
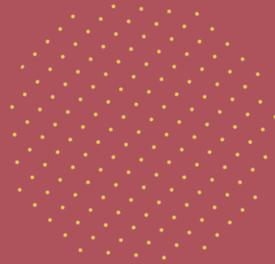
Avis rendu le 1^{er} novembre 2023

Pour le Conseil de Développement

Son Président

Laurent MUNEROT





**PARIS ●
SACLAY**
Communauté d'agglomération